



# DEMANDE DE TITRE PROFESSIONNEL DE CERTIFIED INTERNATIONAL WEALTH MANAGER (CIWM)

**Veillez remplir et téléverser le présent formulaire  
ou le poster à CSI :**

Adresse : 200, rue Wellington Ouest, 15<sup>e</sup> étage,  
Toronto, (Ontario), M5V 3C7

**Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne au [www.csi.ca](http://www.csi.ca)**

Lors d'une inscription en ligne, s'il y a lieu, les rabais et les taxes appropriés  
seront calculés.

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX \*\*\*Renseignements obligatoires\*\*\* (Remplir toutes les parties en MAJUSCULES.)**

N° de dossier :

Vérification de l'identité :   
Date de naissance (aaaa/mm/jj) :

**NOTA :** Veuillez indiquer votre nom (incluant les initiales utilisées) exactement comme il figure sur votre pièce d'identité avec photo et émise par un gouvernement.

Prénom :

Nom :

Genre :  Féminin  Masculin  Non binaire

Langue de correspondance :  Français  Anglais

Courriel principal :

Autre courriel :

Téléphone  
au domicile :

Téléphone  
au bureau :

**ADRESSE AU BUREAU** (S'il y a lieu : N° de transit ou de succursale :  Numéro d'employé : )

Titre du poste :  Employeur :

Numéro et rue :  App./Bureau :

Ville :  Province :  Pays :  Code postal :

## ADRESSE AU DOMICILE

Numéro et rue :  App./Bureau :

Ville :  Province :  Pays :  Code postal :

À quelle adresse désirez-vous que CSI vous fasse parvenir votre certificat :  Bureau  Domicile

**Quelle adresse voulez-vous faire inscrire dans notre répertoire CIWM pour le Canada?**

Bureau  Domicile  Je ne veux pas faire inscrire mon adresse et je comprends qu'il est obligatoire que mon nom figure dans le répertoire.

**REMARQUE : N'oubliez pas de remplir votre profil en ligne une fois votre demande de certification acceptée.**

Je comprends que l'information contenue dans ce répertoire sera acheminée à l'Association of International Wealth Management (AIWM) qui est située en Suisse afin d'être incluse dans le répertoire international.

## DÉCLARATION ET SIGNATURE DU CANDIDAT CIWM

Je déclare avoir rempli cette demande aussi exactement que possible, et je fais, par la présente, une demande de titre de *Certified International Wealth Manager*.

Je confirme que :

### EXIGENCES RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

Je comprends et j'accepte de me conformer aux exigences de formation continue (FC) du CIWM en effectuant un minimum de 9 heures d'apprentissage technique dans le domaine et de 3 heures dans le domaine de la conformité.

*Vous n'êtes pas tenu de fournir votre documentation de FC à chaque année, toutefois, vous serez sujet à une vérification.*

### QUALITÉS REQUISES

Avez-vous déjà été accusé de manquement professionnel, fait l'objet de mesures disciplinaires ou de réprimandes ou vu votre permis d'exercice suspendu ou révoqué par un employeur, une association professionnelle ou toute autorité administrative ou réglementaire (c.-à.-d. une commission des valeurs mobilières, le Barreau, une association immobilière, l'OCRCVM, ACCFM, Organisme de réglementation en matière d'assurance, la FINRA, etc.)?  Oui  Non

Êtes-vous actuellement en faillite ou avez-vous été déclaré en faillite à tout moment au cours des 5 dernières années?  Oui  Non

Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction criminelle\* par quelque juridiction que ce soit et pour laquelle une suspension du casier ou un pardon n'a pas été accordé?  Oui  Non

Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction à la réglementation sur les services financiers ou aux lois relatives à la protection des consommateurs sous toute juridiction (c.-à.-d. les lois sur les valeurs mobilières, les assurances, l'immobilier, les hypothèques, etc.)?  Oui  Non

Si vous avez répondu « Oui » à l'une des questions précédentes, veuillez joindre à ce formulaire tout document pertinent, incluant les détails des sanctions ou actions disciplinaires. Toute l'information que vous fournirez sera colligée, entreposée et utilisée conformément aux lois applicables et à notre politique de confidentialité et sera envoyée au Comité de déontologie des titres professionnels afin d'évaluer votre aptitude pour le titre.

\* Le terme « infraction criminelle » exclut les infractions (i) en vertu d'une législation provinciale, par exemple au Code de la route, à moins que la loi provinciale en question ne soit explicitement mentionnée ci-dessus et à condition que la condamnation provinciale ne concerne pas une infraction liée à la malhonnêteté ou au vol comme le parjure ou la subordination des témoins, la fausse déclaration, la fraude, le détournement ou l'escroquerie ou toute autre infraction qui implique un élément de tromperie ou de malhonnêteté et (ii) les infractions punissables par déclaration sommaire de culpabilité, à condition que la malhonnêteté ou le vol ne soit pas en cause.

### CODE DE DÉONTOLOGIE

En ma qualité de titulaire du CIWM, et tout au long de ma période annuelle de validité de ma licence, je conviens de ce qui suit:

Je vais respecter le Code de déontologie CIWM et le Processus en cas de faute déontologique de CSI (tel que décrit sur le site web).

### LICENCE D'UTILISATION DES MARQUES DE COMMERCE CIWM

Je comprends qu'en m'accordant le titre de professionnel, CSI et AIWM m'accordent une licence d'utilisation des marques de commerce pour une période d'un an et que si je ne renouvelle pas mon titre CIWM, CSI mettra fin à ma licence d'utilisation des marques de commerce CIWM.

Signature du candidat : \_\_\_\_\_ Date de la demande : \_\_\_\_\_

## MODALITÉS DE PAIEMENT

Les droits doivent être réglés en dollars canadiens. Le paiement peut être fait par mandat, par chèque certifié ou par chèque (corporatif) de l'employeur. Les chèques et mandats doivent être libellés à l'ordre de CSI. Les demandes doivent être accompagnées du paiement approprié afin de permettre le traitement de votre inscription.

**Veuillez inclure :** Frais 325,00 \$ plus les taxes applicables\* (Ces frais sont non remboursables.)

\* **NOTE :** veuillez référer au [https://www.csi.ca/student/fr\\_ca/student/policies/fees.xhtml#taxes](https://www.csi.ca/student/fr_ca/student/policies/fees.xhtml#taxes) – Renseignements fiscaux

**Si vous détenez 2 de ces titres professionnels de CSI ou plus en règle (FCSI<sup>MD</sup>, CIWM, PFP<sup>MD</sup>, CIM<sup>MD</sup> ou MTI<sup>MD</sup>), vous pourriez être éligible pour un rabais :**

Nombre de titres en règle de CSI que vous détenez	1	2	3	4
Rabais par titre	0 \$	50 \$	100 \$	150 \$
COÛT PAR TITRE après le rabais	325 \$	275 \$	225 \$	175 \$

Paiement par :  Mandat  Chèque certifié  Chèque (corporatif) de l'employeur, au montant de : \$ \_\_\_\_\_

Veuillez facturer :  N° de compte d'entreprise (seulement si le payeur est l'employeur) N° : \_\_\_\_\_ \$ \_\_\_\_\_

J'ai soumis mon paiement en ligne

Je reconnais que je dispose de 5 jours pour téléverser ce formulaire et la documentation à l'appui (s'il y a lieu). Je comprends que ma demande doit être approuvée avant que les frais exigibles puissent être traités.

**IMPORTANT :** Conformément aux exigences du secteur des cartes de paiement, CSI n'accepte pas les formulaires (accompagnés de paiement) qui sont transmis par courriel. CSI supprimera immédiatement les formulaires transmis par courriel qui sont accompagnés de données de carte de crédit.

---

## CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATION DE LA MARQUE DE CERTIFICATION CERTIFIED INTERNATIONAL WEALTH MANAGER

1. En tant que détenteur du titre professionnel *Certified International Wealth Manager*, vous êtes autorisé à utiliser la marque de certification *Certified International Wealth Manager* (la « marque de certification »).
  2. À titre de titulaire de licence de la marque de certification :
    - Vous pouvez utiliser la marque de certification comme symbole visuel distinctif du titre *Certified International Wealth Manager* qui peut facilement être reconnu par les employeurs, les collègues et les clients. Essentiellement, à titre de détenteur du titre, vous pouvez utiliser cette marque comme un sceau de qualité et d'intégrité.
    - La marque de certification ne doit être altérée ou modifiée d'aucune façon.
    - Afin d'assurer que la marque de certification apparait correctement, toute reproduction doit être faite à partir d'une illustration prête à photographier, fournie par CSI.
    - La marque de certification peut être utilisée pour désigner un groupe de personnes; toutefois, chacun des membres de ce groupe doit être détenteur en règle du titre *Certified International Wealth Manager*.
    - La marque de certification ne doit pas être utilisée comme faisant partie d'une raison sociale.
    - La marque de certification doit être placée en regard du nom du titulaire. Cependant, il doit y avoir assez d'espace autour de la marque de certification pour qu'elle ne soit pas reliée aux titres ou grades universitaires du titulaire, ni n'en fasse partie. La marque de certification ne doit pas pouvoir être confondue avec le logo de l'entreprise, ni être placée si près de la raison sociale ou du logo d'une entreprise qu'elle donne au lecteur l'impression que l'entreprise est certifiée.
  3. Le titulaire de licence reconnaît que le partenaire de CSI, l'Association of International Wealth Management (« AIWM »), est propriétaire de tous les droits, titres et intérêts de la marque de certification et des marques de commerce *Certified International Wealth Manager* et *CIWM*, ainsi que des logos qui portent cette marque de commerce (ensemble, les « Marques de commerce CIWM ») et qu'elle a autorisé CSI à accorder la licence prévue dans la présente.
  4. Par la présente, CSI accorde au titulaire, une licence non exclusive d'utilisation de la marque de certification dans le cadre de la prestation de services financiers au public, et ce, pour une période d'un an, à compter de la date à laquelle le titre *Certified International Wealth Manager* est accordé au titulaire de licence. Le titulaire de licence reconnaît expressément qu'il ne jouit pas, du fait de son titre, du droit d'utiliser la présente licence autrement que d'une manière conforme aux conditions de celle-ci. La présente entente et la licence accordée aux termes de celle-ci seront renouvelées automatiquement chaque année pour une autre période d'un an sur paiement des droits de renouvellement annuel du titre, à la condition que le titulaire se conforme à toutes les exigences reliées au titre de *Certified International Wealth Manager* et communiquées à ce dernier par CSI, à moins d'indication contraire de CSI à sa seule discrétion.
  5. Afin de préserver le droit d'utilisation de la marque de certification, le titulaire de licence s'engage à respecter toutes les normes établies par CSI concernant la nature et la qualité des services à fournir relativement à la marque de certification et à la marque de commerce. CSI doit communiquer ces normes au titulaire de licence de temps à autre. Ces normes comprennent notamment le Code de déontologie et les exigences de formation continue de *Certified International Wealth Manager*.
  6. Le titulaire de licence convient que CSI peut surveiller la prestation des services fournis par le titulaire de licence relativement à la marque de certification et la marque de commerce *CIWM* et que, si CSI établit que la qualité de ces services ne respecte pas les normes fixées par CSI, ce dernier peut, moyennant un préavis de soixante (60) jours, résilier la licence d'utilisation. Le titulaire de licence convient que la décision définitive de résilier la présente licence relève du Comité d'éthique. Advenant la résiliation de la présente licence, le titulaire doit cesser immédiatement d'utiliser ou d'afficher la marque de certification ou la marque de commerce *CIWM* à quelque fin que ce soit.
  7. Le titulaire de licence convient et reconnaît que CSI peut réviser les conditions de cette licence, à sa seule discrétion, sous réserve d'un préavis écrit de trente (30) jours au titulaire de licence. Si un titulaire de licence n'est pas d'accord avec les conditions révisées, il peut mettre fin à la licence en donnant à CSI un préavis écrit de son intention de la résilier dans dix (10) jours suivant l'envoi des conditions révisées par CSI. Si le titulaire de licence met fin à cette licence conformément aux conditions de cet article 7, le titulaire de licence ne sera pas admissible à un remboursement des droits payés ou payables à la date de la résiliation.
-